

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.15	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX GRDF RUE SOUS LES VIGNES

M. le Premier Adjoint expose qu'il est nécessaire de déplacer des ouvrages gaz situés rue Sous les Vignes à Seloncourt.

En raison de l'inaccessibilité des réseaux gaz, il convient d'entreprendre des travaux de dévoiement. Il s'agit de déposer les réseaux reliant les escaliers rue Sous les Vignes au gymnase des Hautes Vignes et de réaliser un raccordement et une extension de réseaux depuis la rue des Vignottes jusqu'au gymnase.

Le coût de ces travaux pour la Commune s'élève à 40 136€ TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la réalisation des travaux de dévoiement « rue Sous les Vignes » selon les conditions techniques et financières établies par convention ;
- d'autoriser la signature de la convention entre GRDF et la Commune de Seloncourt, convention annexée à la présente délibération.

La Commission Développement Durable, réunie le 1^{er} juin 2015, a émis un avis.....

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- accepte la réalisation des travaux de dévoiement « rue Sous les Vignes » selon les conditions techniques et financières établies par convention ;
- autorise M. le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer la convention entre GRDF et la Commune de Seloncourt et tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**